
Traité sur le Commerce des Armes
Troisième Conférence des États Parties
Genève, 11 au 15 septembre 2017

Programme de travail provisoire annoté de la Troisième Conférence des États Parties

La Troisième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes se déroulera selon un programme évolutif, dans lequel une fois qu'une séance arrive à son terme, le Président peut passer au point suivant à l'ordre du jour. Les horaires indiqués sur l'ordre du jour doivent être considérés comme provisoires et les délégations devraient s'attendre à des ajustements opérés par le Président le cas échéant.

Lundi 11 septembre

10h00 – 13h00

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président de la Troisième Conférence des États Parties, l'ambassadeur Klaus KORHONEN.

2. Débat de haut niveau

Au cours de cette session, des hôtes de marque s'adresseront à la Conférence.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président de la Troisième Conférence des États Parties invitera les participants à la Conférence à examiner et à adopter le projet d'ordre du jour provisoire présenté à la Troisième réunion préparatoire informelle du mois de juin 2017.

4. Organisation des travaux

Le Président de la Troisième Conférence des États Parties présentera un mémoire qui prend acte des règles de procédure du TCA, du secrétaire de la réunion, de l'élection du bureau (si besoin est) et des informations sur les délégations ; un aperçu de l'organisation des travaux de la semaine dans le cadre du programme évolutif de la Conférence sera également présenté.

5. Débat général

Au cours de cette session, les délégations (États Parties, les États Signataires et les autres États Observateurs) seront invités à faire des déclarations d'ordre général. Les organisations internationales et régionales ainsi que les représentants de la société civile et de l'industrie

seront également invités à faire des déclarations générales. Pour faciliter la gestion du temps, la durée de chacune des interventions à cette séance est limitée à 4 minutes.

15h00 – 18h00

6. Débat général, suite

Le débat général se poursuivra avec des interventions des représentants des États Parties, des États Signataires, des États Observateurs, des organisations internationales, des organisations régionales, de la société civile ou de l'industrie. La durée de chacune des interventions est limitée à 4 minutes.

18h30 – 20h00

Réception organisée conjointement par l'État qui assure la Présidence (Finlande), l'État hôte (Suisse) et le Canton et la ville de Genève.

Mardi 12 septembre

10h00 – 13h00

7. Mise en œuvre du Traité

Conformément aux dispositions du paragraphe 4) de l'article 17 du Traité, lors de cette session, les participants à la Conférence seront invités à échanger sur la mise en œuvre du Traité ; ils aborderont les aspects liés à la mise en place de systèmes nationaux de contrôle, à la coopération interinstitutions, aux interdictions du Traité, à l'exportation et aux évaluations des exportations, au détournement, au transit et au transbordement, et à la tenue de registres. Les coprésidents du Groupe de travail sur la mise en œuvre effective du Traité seront invités à présenter aux participants à la Conférence un rapport sur les travaux menés par le Groupe de travail pendant la période intersession entre les Deuxième et Troisième Conférence des États Parties. Le rapport des coprésidents présentera des propositions sur les options de structuration et d'exécution des travaux de mise en œuvre du Traité au cours de la Troisième Conférence des États Parties.

15h00 – 18h00

8. Mise en œuvre du Traité, suite. *Discussion thématique sur le TCA et les Objectifs de développement durable (ODD)*

Au cours de cette session, les participants à la Conférence auront une discussion thématique sur la relation entre les ODD et le TCA, en particulier l'Objectif 16 qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, et sa Cible 16.4 qui vise à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes à l'horizon 2030.

Le débat thématique commencera par une table ronde. Les délégués seront par la suite invités à apporter leur contributions et faire des observations.

Mercredi 13 septembre**9. Transparence et établissement de rapports****10h00 – 13h00**

Au cours de cette session, les participants à la Conférence examineront les questions relatives aux obligations de transparence et d'établissement de rapports du Traité. Une présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité ouvrira la session. Les États Parties échangeront par la suite sur la transparence et les rapports ; ils partageront leurs expériences sur les rapports présentés jusqu'à présent dans le cadre du Traité.

À la suite de cela, le Président de la Troisième Conférence des États Parties invitera les coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et les rapports à présenter aux participants à la Conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail dans la période intersessions, y compris des propositions sur les options de structuration des travaux relatifs la transparence et aux rapports du titre du Traité pendant la période suivant la Troisième Conférence des États Parties.

10. Universalisation du Traité**15h00 – 18h00**

Conformément aux dispositions du paragraphe 4) de l'article 17 du Traité, les délégués seront invités à échanger sur l'universalisation du Traité, en commençant par la présentation générale du Secrétariat du TAC sur la situation de la participation au Traité. Les coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité présenteront aux participants à la Conférence un rapport sur l'état d'avancement des travaux menés par le Groupe de travail pendant la période intersessions. Ils présenteront des propositions sur les activités d'universalisation dont la mise en œuvre pourrait être envisagée et d'autres qui feront l'objet d'une discussion approfondie au cours de la période suivant la Troisième Conférence des États Parties.

Jeudi 14 septembre**11. Assistance internationale****10h00 – 13h00**

Au cours de cette session, les délégués échangeront sur l'assistance internationale, y compris l'examen des demandes et offres d'assistance internationale présentées par les États Parties. À la suite de cela, le Président de la Troisième Conférence des États Parties invitera le Président du Comité de sélection du Fonds d'affectation spéciale volontaire (VTF) à faire le point sur le fonctionnement du VTF, y compris des informations sur les projets de mise en œuvre du Traité financés ainsi que des propositions ou des suggestions sur l'amélioration éventuelle du travail du VTF au cours de la période suivant la Troisième Conférence des États Parties. En outre, le Programme des Nations Unies pour le développement, administrateur du programme de

commandites du TCA, sera invité à faire le point sur le programme. Cette intervention sera suivie d'un débat général sur l'administration du programme.

15h00 – 18h00

12. Questions relatives à la Troisième Conférence des États Parties.

Au cours de cette session, la Conférence examinera les questions suivantes :

- a. Préparatifs de la Quatrième Conférence des États Parties, y compris l'adoption du budget pour la prochaine session ordinaire (paragraphe 3 de l'article 17).
- b. Élection du Président et des Vice-présidents de la Quatrième Conférence des États Parties (paragraphe 1 de la règle de procédure 9).
- c. Création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité (alinéa f du paragraphe 4 de l'article 17)

Vendredi 15 septembre

10h00 – 13h00

13. Examen des questions relatives au Secrétariat

Au cours de cette séance, les délégués examineront les rapports du Secrétariat et du Comité de gestion sur leurs activités de la période considérée, et formuleront des recommandations à l'intention de ces deux organes. En outre, ils examineront et adopteront le budget du Secrétariat pour l'exercice 2018. La session s'achèvera par des échanges entre les États sur les possibilités d'amélioration de la situation des contributions financières au budget du TCA.

15h00 – 18h00

14. Autres questions.

Ce point offre aux délégations l'occasion d'aborder des questions qui ne figurent pas à l'ordre du jour présenté. Les délégations sont priées d'informer le Président à l'avance de leur intention de soulever une question.

15. Examen et adoption du rapport final de la Troisième Conférence des États Parties.

Le Président fera une présentation finale du rapport final de la Troisième Conférence des États Parties. La Conférence examinera par la suite le rapport final de la Conférence pour adoption.

16. Clôture de la Troisième Conférence des États Parties.

Avant de clore la Troisième Conférence des États Parties, le Président prononcera une allocution finale et invitera le Président de la prochaine session ordinaire à s'adresser à la plénière. La Troisième Conférence des États Parties sera alors close.
